

Mesures inflation 2022

La CFE-CGC Groupe RATP a continué de solliciter le DRH Groupe depuis juillet dernier où nous avons obtenu 2,2% d'augmentation et ce afin de refaire un point sur l'inflation (indice Insee et Banque de France 6,2% au 1er octobre 2022).

Notre organisation syndicale participera à la réunion multi syndicale le vendredi 9 décembre 2022 à 14 heures, comme nous l'avons fait en juillet dernier.

Notre priorité est de revaloriser la valeur du point (6,40554).

Nous solliciterons donc une revalorisation de cette valeur du point et ceci à compter du 1er janvier 2023.

Au regard des transformations de l'entreprise largement portées par l'encadrement et de l'envolée de l'inflation, il nous paraît essentiel que la RATP fasse un geste fort.

Bien évidemment, nous demanderons la garantie que cela n'ait pas d'impact sur les prochaines négociations PRE et NAO de 2023.

Il est fort probable que l'inflation se poursuive en 2023, c'est pourquoi nous solliciterons également qu'une clause de revoyure soit inscrite pour 2023.

